



Dans notre académie, les 20 postes supprimés cette année pour le secondaire

53 % des lycées du département (soit 17 établissements sur 32) perdent des heures entre les prévisions de 2023 et les constats de la rentrée.

Certaines opérations comptables nous étonnent :

- 29 élèves de moins prévus : 84 heures retirées
- 31 élèves de moins prévus 68 heures qui doivent être retirées.
- 41 élèves supplémentaires : + 8 h (de constat à prévisions).
- 20 élèves de moins et une division qui disparaît
- 1 division créée et seulement 22h allouées -et pas 29h)
- 5 élèves de moins et 31 heures de moins

On observe même des suppressions d'heures avec des hausses d'effectifs prévues : 15 élèves supplémentaires et une division qui disparaît.

Au total parmi les collègues qui perdent des divisions et plus que 29h sont près d'une vingtaine.

Après les déclarations la DASEN réagit sur plusieurs points :

La DASEN précise sur l'heure de consolidation /approfondissement n'est pas une heure de remédiation. Elle relit ici les éléments de langage communiqués par les rectorats quelques jours auparavant et se lave les mains de la manière dont les chefs d'établissements pourront mettre en place le dispositif qui pourra être investi par toutes les disciplines. C'est bien l'école du socle qui est à l'oeuvre ici !

Sur la fin de la technologie en 6ème : « l'avenir nous le dira » : c'est l'EIST qui est remodelé pour l'instant avec un renforcement de la technologie sur le cycle 4

Sur les AESH : elle ne comprend pas notre affirmation de précarisation avec la cédésation qui passe de 6 à 3 ans, même si le salaire ne changera pas lui.

Sur l'égalité hommes/femmes beaucoup d'outils sont déjà en place, notamment une labellisation des établissements.

Sur la participation des PE dans les collègues : il n'y a aucune obligation et certains le font déjà. Au delà des 24 h ? oui mais il y a aussi des échanges de services : liberté est faite aux établissements là encore

Sur le conseil académique : coordination du premier degré existait déjà : il va s'élargir aux savoirs fondamentaux nous dit la DASEN.

Sur la saisie de la DOS2 destination

La DASEN reconnaît qu'il y a eu des difficultés particulières sur les nominations de collègues à partir de juillet.

Pour palier à ces difficultés l'an prochain et dans un calendrier contraint, il faut que l'on puisse remonter les TRM le 10 février.

15h00 début de l'ordre du jour

La hausse démographique porte essentiellement sur les lycées en second cycle alors que les effectifs devraient baisser de 229 élèves dans les formations post-bac.

Evolution des effectifs d'élèves	Prévision 2022 (1)	Constat 2022 (2)	Ecart effectifs constatés-attendus (2)-(1)	Prévision 2023 (3)	Evolution R2023-R2022 (3)-(2)
Collèges	128 160	128 684	524	129 031	347
SEGPA	3 397	3 373	- 24	3 196	- 177
LEGT	63 091	62 780	- 311	62 973	193
Post bac	10 830	10 417	- 413	10 188	- 229
LP	23 833	23 710	- 123	23 912	202
	229 311	228 964	- 347	229 300	336

347 élèves de moins dans l'académie (la baisse dans le 1er degré est à l'oeuvre depuis 3 ans)

La Gironde et les PA sont les seuls à y échapper au moins pour la rentrée 2023

116133 élèves en légère progression. L'académie leur prédit une augmentation plus forte que celle que fait le département qui en prévoit lui 271.

Collège (hors SEGPA -106) + 270

Lycée GT + 274

+ 482 élèves (501 en comptant les EREA) (prévision académique)

Au final les constats seront sans doute inférieurs aux prévisions.

- 10 ETP

- 20 ETP en emplois / postes

+ 10 ETP en HSA

La Gironde voit ses moyens augmenter ainsi que les PA

+ 22 ETP dont 1 sanctuarisé pour le poste de professeur documentaliste du Barp, ce qui fait 21 ETP.

392 heures

159545 heures (+ 268 heures « je tiens à le souligner » nous dit la DASEN)

IMP :

+6 IMP avec l'ouverture des nouveaux établissements

On nous communiquera la répartition des IMP / établissement lors du CSA du 9 mars

Création de deux ULIS

Belcier / Mandela

Création d'une UPE2A au lycée Mauriac

En collège : 75712 heures (+763) pour 20 divisions créées et 6 divisions supprimées en SEGPA.

Sur les nouveaux établissements concernés par les bonifications



Lacanau et Monségur : au titre de l'éloignement géographique

Belcier et Berthelot : création ULIS

J. Ferry, Rauzan, Pian, Pellegrue, Marsas en raison de la baisse de leur IPS

St Yzan, J. Zay, Ausone, Bazas, Sauveterre, Toulouse-Lautrec : dotation maintenue alors qu'on aurait pu les diminuer.

Garosse

Vauban

Pauillac

Ces trois établissements perdent 1 atelier SEGPA chacun : il n'y a pas assez d'élèves pour la DSDEN

Analyse DGH Lycée.

En lycée

+ 602h pour 274 élèves de plus

Le lycée du Barp ouvrira en 2023 : 3 lycées seront concernés : Grand Air, Graves, Gujan.

La publication des IPS révèle l'absence de mixité sociale :

Les trois plus favorables concernent le privé avec Saint Genès (144,7), Le Grand (140,9) et Tivoli (139,9).

L'IPS moyen pour les lycées publics de Gironde est de 113,8. (moyenne nationale de 103)

Avec un IPS de 88 Condorcet devrait être en Education prioritaire.

Avec 100,6 le lycée de Sainte Foy la Grande et avec 101,1 celui d'Elie Faure à Lormont concentrent aussi beaucoup plus d'élèves de milieux défavorisés.

Sur 32 lycées généraux et technologiques existants l'année dernière, le Barp n'entre pas dans les comparaisons parce qu'il va ouvrir.

12 perdent des heures de prévisions 2022 à prévisions 2023 donc 37,5 % des établissements.

17 perdent des heures de prévisions 2023 à constats 2022, cela représente 53 % des lycées.

Pauillac (IPS de 107,5) perd de P/C 84 heures alors qu'il n'est prévu que 29 élèves en moins.

Brémontier (IPS de 119) perd de P/C 67,75 heures alors qu'il n'est prévu que 31 élèves en moins.

Bègles (IPS de 117,9 en voie générale et 91,9 en voie professionnelle) perd de P/C 52,5 heures pour 21 élèves en moins. C'est l'un des lycées où il y a le plus d'élèves par classe.

Bazas (IPS 108,9 en voie générale) perd de P/C 7,5 heures alors que c'est le sixième LGT pour l'IPS le plus faible.

La DASEN a conservé 600 heures de marge, un chiffre qui reste stable depuis 3 ans. Cela montre qu'elle a plus ventilé d'heures en amont nous dit-elle. Elle a gardé un montant qu'il lui paraît raisonnable au vu de l'expérience des années passées.

Sur les Indicateurs de Position Sociale (IPS)

On l'a bien vu en instance, c'est un des outils de la DSDEN (depuis 2020) pour l'attribution des moyens au premier rang desquels les bonifications sociales / territoriales et au titre d'une ULIS dans l'établissement.



Une brève présentation des IPS

Ils remplacent depuis quelques années les CSP en intégrant des éléments qui apportent davantage de précisions (et qui parfois interrogent comme les activités culturelles des parents) sur la situation individuelle de chaque élève. Les chiffres qui nous sont communiqués sont une moyenne réalisée pour chaque établissement scolaire (même chose pour le premier degré)

La DSDEN 33 a établi un classement en trois catégories :

Supérieur à 115 l'IPS le plus élevé pour un établissement de second degré en Gironde est de 144
Entre 103 et 115

Inférieur à 103 (l'IPS le plus faible pour un établissement de second degré en Gironde est de 78,5)

L'IPS moyen est de 103 en France.

44 collèges, publics-privés, ont un IPS inférieur en Gironde.

39 collèges du public ont un IPS inférieur en Gironde.

Sur les 10 premiers collèges ayant l'IPS les plus élevés, 7 sont privés.

En 2013, 48 collèges étaient concernés pour 411 heures sur le seul critère des CSP défavorisées (supérieures à 34%).

L'indicateur basé sur les IPS est retenu à partir de 2020 et est donné alors sur le document préparatoire.

En 2023, 82 collèges seront concernés pour 212 heures sur les critères territoriaux et sociaux.

Cela fait presque deux fois plus d'établissements pour deux fois moins d'heures sachant que le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter.

En 2013, la bonification moyenne était de 8,5 heures tandis qu'en 2023 elle n'est plus que de 4 heures et y ajoutant l'indicateur Ulis retenu à partir de 2021.

6 établissements ont été nouvellement dotés : Berthelot à Bègles, Belcier et Le Lac à Bordeaux, Lacanau, Madrele (Marsas) et Monségur.

Les collèges avec un IPS inférieur à 103 (moyenne nationale) reçoivent 223,5 heures soit près des 2/3. Ceux compris entre 103 et 115 ont 90 heures, ceux supérieurs à 115 ont 38,5 heures de bonification.

Une partie inclusion a été intégrée pour la rentrée 2021 (elle était alors appelée à tort « Partie sociale »).

203 heures étaient données pour 136,50 pour la « Partie territoriale ».

Elle s'élevait respectivement à 206 heures et 123 heures pour 2022.

17 établissements de Gironde sont en Education prioritaire et reçoivent 104 heures en 2023 autant qu'en 2022 (alors que les populations défavorisées se sont appauvries).

Ils avaient 159 heures en 2013, ils ont perdu près d'un tiers de bonification en 10 ans.

19 établissements sont classés en rural dont 5 aussi en Education prioritaire. Ils auront 110,5 heures en 2023 (75 heures sans l'Education prioritaire). Ils bénéficiaient de 100,5 heures en 2022 (65 heures sans l'Education prioritaire).



Le collège Blanqui, en Rep +, ne bénéficie que de 3,5 heures alors que c'est l'avant-dernier IPS le plus faible du département (79,4). Il avait 9 heures en 2013. Cela représente 0,008 heures par élèves et par semaine ou 0,19 heure par semaine et par classe. Il y a cinq classes de 6è donc cela ne fait même pas une heure par semaine et par an pour ce niveau... et rien pour les autres.

Sans la bonification ULIS, le collège du Grand Parc à Bordeaux qui a l'IPS le plus faible de la Gironde n'a que 3,5 heures contre 9 heures en 2013.

Sans la bonification ULIS, le collège du Lapierre à Lormont qui a le troisième IPS le plus faible de la Gironde n'a que 3,5 heures contre 9 heures en 2013.

Cela représente 0,01 heure par élèves et par semaine ou 0,3 heure par semaine et par classe.

Il y a cinq classes de 6è donc cela ne fait même pas une heure par semaine et par an pour ce niveau...et rien pour les autres.

Ce saupoudrage répond donc à un exercice de communication mais pas à une correction d'inégalités sociales. « *On espère que cela va au bon endroit* » nous répond la DASEN.

Questions diverses FSU

CNR et Fond d'innovation pédagogique (FIP)

- Quel bilan ou point de situation pour le département de la Gironde ?

Il n'y pas d'enveloppe du FIP pour la Gironde.

150 millions pour cette première année (sur les 500 millions)

Il n'y a pas eu de projets financés pour l'instant. Une soixantaine de projets sont actuellement en cours de rédaction.

Devoirs faits

- *Quels moyens sont prévus pour ce dispositif qui devient obligatoire pour tous les élèves de 6ème à la rentrée 2023 ?*

Pour l'instant pas de notification sur le montant de l'enveloppe par le ministère.

Technologie en collège et "6ème tremplin"

- *Suite aux annonces ministérielles de janvier et en l'absence de textes réglementaires, quelle mise en oeuvre est prévue avec la réception des DGH dans les établissements?*

Soutien, remédiation et approfondissement en 6ème

- *Quid des heures dédiées au nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français en sixième ?*

Les chefs font remonter leur TRMD certains font remonter des difficultés. La DASEN les a rencontré en visio quelques jours auparavant.

Cette heure n'est pas forcément à ajouter sur les TRMD en français ou mathématiques car le personnel concerné ne sera pas forcément de cette matière.

Ce n'est pas comme pour les mathématiques l'année dernière où les textes n'existaient mais on a supprimé des postes alors qu'il y avait des annonces ministérielles lui répond t-on !